

L'Université finance uniquement:

- Les projets portés par une association étudiante (Déf.: Le Président doit être étudiant UGA **ou** au moins 1/3 du bureau doit être composé d'étudiants UGA).
- Les projets étudiants qui interviennent dans les domaines de la culture, du sport, de l'environnement, de la santé, de la solidarité, de l'engagement citoyen etc.
- Les manifestations à caractère humanitaire/citoyennes/solidaires
- Les projets qui contribuent à la qualité de la vie étudiante pour l'ensemble de la communauté universitaire et à la dynamisation des campus / ou avec une ouverture vers la ville et le grand public

L'Université ne finance pas :

- Les événements à caractère privé.
- Les voyages d'études ou expéditions
- Les dépenses courantes de fonctionnement de l'association qui ne seraient pas liées au projet
- Les galas à destination d'une seule filière ou composante
- Les projets avec alcool qui n'auraient pas prévu l'organisation de la prévention et l'accompagnement des étudiants, et qui n'auraient pas mis en place des tarifs préférentiels pour les boissons non alcoolisées.
- Les activités représentatives des associations étudiantes

La commission sera attentive à ce que :

- toute activité payante soit accessible matériellement au public étudiant et notamment aux étudiants boursiers. Une tarification différenciée et solidaire sera appréciée.
- le logo de l'Université fusionnée soit présent sur les supports de communication.
- qu'un dispositif de prévention à la consommation d'alcool soit mis en place selon la nature de l'événement
- qu'aucune action à caractère sexiste, discriminatoire ou à des fins de prosélytisme religieux ne soit organisée
- les sources de financement du projet soient diversifiées

Tolérances exceptionnelles et particulières :

La commission pourra accepter le financement de projets de filières et projets tutorés (sauf projet tutorés hors UGA) sous certaines conditions :

- Que le projet soit porté par une association étudiante.
- Qu'il contribue à la vie de campus au-delà de la filière ou de la composante.
- La commission appréciera la réelle implication des étudiants dans le portage du projet.
- Un co-financement de la composante/filière sera exigé.
- les projets doivent répondre aux mêmes critères et objectifs que les autres projets étudiants.